

Unis contre les antennes

BAYONNE.

À l'appel de sept collectifs « contre la prolifération des antennes relais de téléphonie mobile », cent personnes ont manifesté, hier, de la mairie à la sous-préfecture

« Des antennes pas com-me ça ! »

Scandant ce slogan, une petite centaine de personnes ont à nouveau manifesté, hier à Bayonne, contre l'implantation d'antennes relais de téléphonie mobile à proximité des lieux de vie. En juin dernier, une manifestation identique avait rassemblé un peu plus de monde.

Derrière une banderole unique, le cortège s'est élancé vers 10 h 30 de la mairie en direction de la sous-préfecture, en passant par les rues commerçantes. Avec une pause devant la boutique France Télécom, pendant laquelle les manifestants ont donné de la voix.

Jean-de-Luz, Anglet, Bayonne, Ciboure, Bidart et Urrugne), désormais rassemblés au sein d'une union.



Les élèves de l'ikastola de Saint-Pierre-d'Irube ont défilé en tête du cortège. (photo jean-daniel chopin)

« Nous nous sommes regroupés pour avoir plus de poids », explique Laurent Suzanne, à la tête de cette structure qui déplore le manque de communication tant des élus que des opérateurs.

« Nous voulons que les élus rompent le silence dont ils sont coutumiers depuis plusieurs mois », souhaite ainsi le porte-parole. « Nous voulons leur dire que nous sommes plus que jamais vigilants et que nous ne nous laisserons pas faire. »

Principe de précaution

Tout au long du parcours, des tracts ont été distribués. Ils invitaient les riverains d'antennes à contacter l'union (1), notamment pour connaître « les symptômes et les risques générés par une exposition aux champs électromagnétiques de la téléphonie mobile ».

Devant la sous-préfecture, Laurent Suzanne a, au nom des collectifs, une nouvelle fois demandé l'application du principe de précaution. Il a ensuite dressé, ville par ville, un état des lieux.

En résumé : « promesse rompue » de déplacer les deux antennes implantées à côté de l'ikastola Ametza et « refus des opérateurs de tout dialogue » à Saint-Pierre-d'Irube ; à Saint-Jean-de-Luz, attente du retrait du pylône à Acotz ; travaux en cours sur le site de Bordagain à Ciboure ; « mise en état de fonctionnement dans deux semaines de trois antennes » quartier Saint-Esprit à Bayonne ; moratoire à Anglet ; nouveau terrain cherché à Bidart ; « installation sans concertation » à Urrugne.

Les manifestants ont aussi réclamé que les émissions des antennes soient limitées à 0,6 volt par mètre.

« C'est prouvé que cela marche aussi bien », assure Sarah Lespielle du Collectif des parents d'Ametza et des habitants d'Ametzondo.

(1) union.des.collectifs@gmail.com



TGI de NANTERRE
JUGEMENT

Tribunal de Grande Instance de Nanterre : Riverains antennes relais contre Bouygues Telecom.
[Extrait Jugement rendu le 18 septembre 2008 \(PDF page 4\):](#)

"Motif de la décision : Sur le risque sanitaire.

Or exposer son voisin contre son gré, à un risque certain, et non pas hypothétique comme prétendu en défense, constitue en soit un trouble de voisinage. Son caractère anormal tient au fait qu'il porte sur la santé humaine.

La concrétisation de ce risque par des troubles de santé avérés constituerait un trouble distinct, susceptible de recevoir d'autres qualifications en fonction de la gravité des troubles,..."